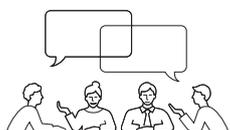


Projet éolien des Champarts



Bulletin d'information n°3 - Juillet 2020

Actualités



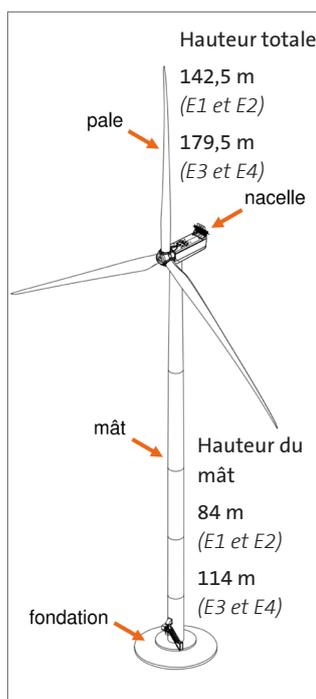
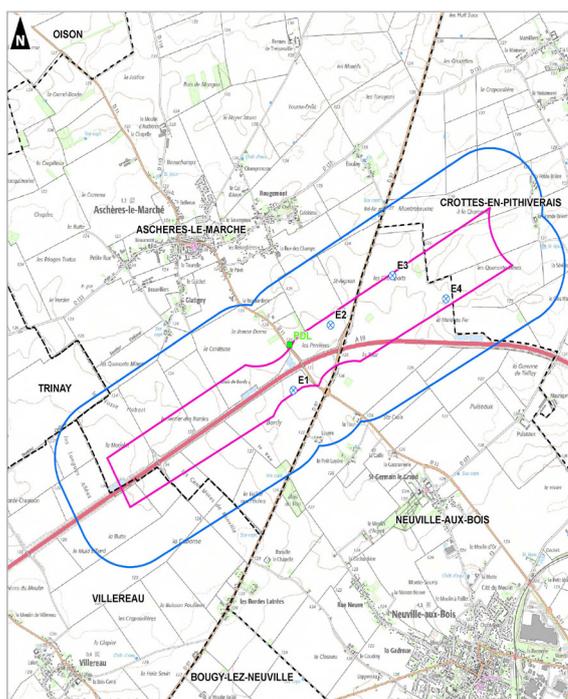
Ce bulletin d'information fait suite à la parution des deux bulletins précédents en mars et octobre 2019. Dans le dernier bulletin, nous annonçons la tenue d'une permanence publique. Cette dernière n'a malheureusement pas pu s'organiser dans le contexte sanitaire actuel. La procédure d'instruction du dossier a cependant pu suivre son cours normal. Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'Etat, **une enquête publique est prévue du mardi 8 septembre au jeudi 8 octobre 2020.**

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire-enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page de ce bulletin. Ces informations sont aussi consultables sur la page internet dédiée au projet, régulièrement mise à jour :

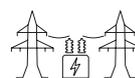
www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > **Projet éolien des Champarts**

Localisation et caractéristiques du projet



4 éoliennes

3,7 MW (E1 et E2) et 3,9 MW (E3 et E4)
15,2 MW de puissance totale



Env. 45 GWh

de production
moyenne annuelle



Env. 150 000€/an

de retombées fiscales pour le territoire



Env. 13 000 tonnes de CO2

évités par an
(Sources: ADEME, 2015 et GIEC, 2011)



Env. 20 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable
Consommation moyenne en France, tous types de
logements et chauffages confondus (Calcul sur la
base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

**ABO
WIND**

2018

- **Mars à décembre** : rencontre avec les propriétaires et exploitants concernés par la zone d'étude.
- **Août à octobre** : rencontre avec les élus des communes concernées.
- **Hiver** : démarrage des études (faune, flore, milieu naturel et paysage).

2019

- **Mars** : pose d'un mât de mesure de vent équipé d'un enregistreur chiroptères.
- **Avril** : démarrage de l'étude acoustique.
- **Septembre** : finalisation des études, réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- **Novembre** : dépôt du dossier en Préfecture du Loiret.

2020

- **Juin** : recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale prononcée par les services de l'Etat.
- **Septembre à octobre** : enquête publique.

Étapes à venir

- Autorisation préfectorale.
- Construction et mise en service du parc éolien.
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement en fin de vie.



Pourquoi ici ?

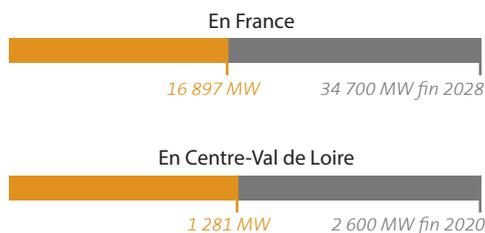
Le site retenu sur le territoire des communes d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois présente les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet éolien :

- Potentiel éolien suffisant.
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires.
- En dehors des zones de protection des espaces naturels.
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.

ABO Wind dispose d'une connaissance fine du secteur d'étude, du potentiel éolien, des enjeux locaux environnementaux et paysagers, et des volontés locales de développement éolien dans le Loiret.

Des objectifs à atteindre

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2020 par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie en région Centre-Val de Loire. La puissance totale installée au 31 mars 2020 (Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE) est loin d'être suffisante :



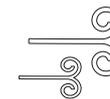
De nombreux avantages



Source de retombées économiques, fiscales et locales.



Source de diversification et d'indépendance énergétique.



Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.

Accueillir un projet éolien sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.

Intégration paysagère du projet

Le projet des Champarts constitue une extension à l'est du parc éolien des Breuils, actuellement en construction sur la commune d'Aschères-le-Marché. L'étude paysagère a été étayée par la réalisation de 64 photomontages. En voici quelques-uns pour visualiser le projet :



La démarche Eviter - Réduire - Compenser

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, la **démarche éviter - réduire - compenser** consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principales mesures prises pour le projet éolien des Champarts :

Mesures d'évitement

Evitement des impacts sur le paysage et la faune volante

- Implantation permettant que le parc ne soit pas visible depuis le centre d'Aschères-le-Marché et de Neuville-aux-Bois.
- Choix d'un scénario à 4 éoliennes permettant d'être à plus de 250 m de tout boisement.
- Utilisation et renforcement des chemins existants pour la desserte du projet.

Mesures de réduction

Bridage des éoliennes pour les chauves-souris

- Les éoliennes seront arrêtées aux périodes pendant lesquelles les espèces de chauves-souris reconnues comme sensibles aux éoliennes sont les plus actives.



Chauve-souris



Buse Variable

Protection des oiseaux en période de nidification :

- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement.
- Accompagnement du chantier par un écologue.
- Bridage (ralentissement ou arrêt) des éoliennes en période d'envol des jeunes.

Mise en œuvre d'un plan de bridage acoustique des éoliennes, en application de la réglementation en vigueur.

Mesures d'accompagnement et de suivi

Réception de la télévision :

- En cas de perturbation suite à la construction des éoliennes, un antenniste sera missionné pour résoudre les situations au cas par cas.

Pédagogie et aménagement sur le territoire

- Installation d'un panneau pédagogique au niveau du poste de livraison.
- Enfouissement de la ligne électrique présente au niveau du projet à proximité de E1.



Panneaux pédagogiques sur le parc de Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier)

Suivis environnementaux et acoustiques

- Suivi des habitats naturels, oiseaux et chauves-souris et suivi de la mortalité pendant l'exploitation du parc.
- Suivi de l'efficacité des mesures de réduction acoustique (plan de bridage) en phase d'exploitation.

En cas de non-conformité, des mesures complémentaires seront appliquées.



Photomontage : depuis le Moulin d'Argent (Neuville-aux-bois)



Photomontage : depuis le centre ville de Neuville-aux-bois

Enquête Publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur l'intérêt général du projet qui consiste à créer un parc éolien constitué de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Déroulement de l'enquête

Dates : du 8 septembre au 8 octobre 2020.

Commissaire enquêteur : M. VEUILLE.

Permanences du commissaire enquêteur :

en mairie de Neuville-aux-Bois :

- samedi 12 septembre 2020 de 10h à 12h ;
- lundi 28 septembre 2020 de 15h à 17h ;
- jeudi 8 octobre 2020 de 10h à 12h.

en mairie d'Aschères-le-Marché :

- lundi 14 septembre 2020 de 16h à 18h ;
- samedi 26 septembre 2020 de 9h à 11h ;
- jeudi 8 octobre 2020 de 16h à 18h.

Observations sur le dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier est consultable :

- en mairies d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois (version papier), aux heures d'ouverture de la mairie ;
- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.loiret.gouv.fr> rubrique « Publications », sous rubrique « Enquêtes publiques » ;

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

- aux mairies d'Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : 181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS cedex1
- par voie électronique en précisant l'objet du courriel : « Enquête publique unique – SNC FERME ÉOLIENNE LES CHAMPARTS » à l'adresse suivante : ddpp-sei-cpenrleschamparts@loiret.gouv.fr

Rapport et conclusions

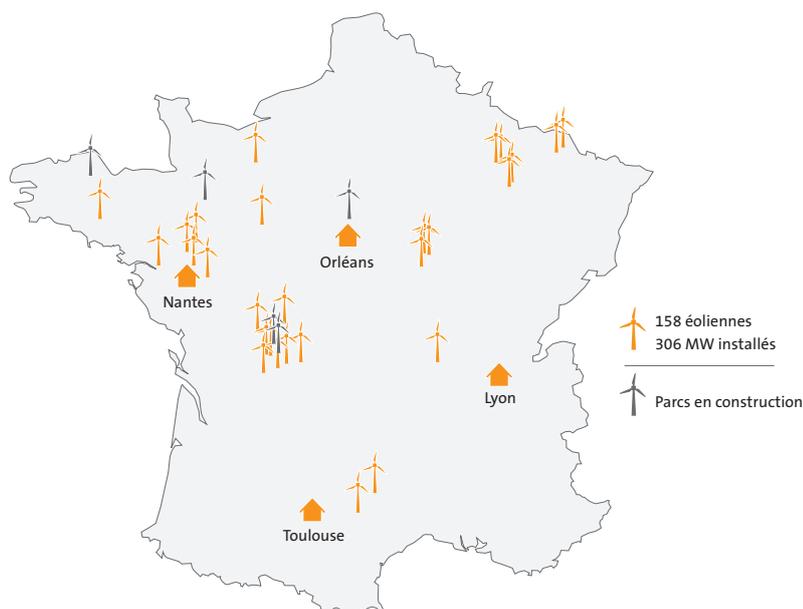
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

La Préfecture adresse une copie du rapport et des conclusions en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, à tenir à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

ABO Wind en France

Avec son équipe de 100 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du projet

Olivier Rousseau
Tél. : 02 38 52 26 75
olivier.rousseau@abo-wind.fr

Agence d'Orléans

Le Millenium - 6 bis avenue Jean Zay
45 000 Orléans

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

 www.abo-wind.com/fr

- > La société
- > A propos d'ABO Wind
- > Nos projets
- > Projet éolien des Champarts

Tournés vers le futur

ABO WIND